

BUREAU DE LA GESTION DES PERSONNELS  
DE SURVEILLANCE ET DES CONSEILLERS PÉNITENTIAIRES  
D'INSERTION ET DE PROBATION (RH4)  
Section « personnels de surveillance »

Paris, le 26 MAI 2026

Dossier suivi par :  
Pôle POSAD  
DAP/SA/RH/RH4/POSAD-PS  
[posad-ps.dap-sa-rh-rh4@justice.gouv.fr](mailto:posad-ps.dap-sa-rh-rh4@justice.gouv.fr)

Mesdames et Messieurs les directeurs interrégionaux des services pénitentiaires  
Madame la directrice de l'école nationale d'administration pénitentiaire  
Monsieur le directeur de l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle  
Monsieur le chef de cabinet du directeur de l'administration pénitentiaire  
Madame la cheffe du service national du renseignement pénitentiaire  
Madame la cheffe du bureau de soutien à l'administration centrale

**OBJET :** Elaboration du tableau d'avancement pour l'accès au grade de brigadier-chef pénitentiaire – filière expertise, 2<sup>ème</sup> grade du corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, au titre de l'année 2026.

**Références :**

- Décret n° 2005-1090 du 1<sup>er</sup> septembre 2005 modifié relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;
- Décret n° 2023-1341 du 29 décembre 2023 modifié portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, notamment son article 13-3°.

**Pages jointes :**

- Vivier des agents promouvables ;
- Modèle de mémoire de proposition.

Je vous informe du lancement du tableau d'avancement d'accès au grade de brigadier-chef pénitentiaire – filière expertise – au titre de l'année 2026.

En application des dispositions du décret n° 2023-1341 du 29 décembre 2023 modifié, en son article 13-3°, peuvent être promus au grade de brigadier-chef expertise, par voie d'inscription sur le tableau annuel d'avancement, les surveillants et surveillants brigadiers qui comptent, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est arrêté, quinze ans de services effectifs dans le corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance à compter de la titularisation.



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'administration pénitentiaire**

Le nombre de promotions au grade de brigadier-chef pénitentiaire - filière expertise pour cette voie au titre de l'année 2026 s'élève à **220** et **elles prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026**.

Dans ce cadre, vos propositions d'avancement sont à transmettre à la section de la gestion des personnels de surveillance (DGAP/RH4) **au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2026** à l'adresse structurelle suivante : [posad-ps.dap-sa-rh-rh4@justice.gouv.fr](mailto:posad-ps.dap-sa-rh-rh4@justice.gouv.fr).

Le vivier des agents proposés pour le tableau d'avancement est joint à la présente note.

Vos propositions devront être accompagnées :

- de la liste globale par ordre de mérite des agents proposés par le directeur interrégional ;
- des mémoires de proposition établis par les chefs d'établissement (modèle joint) ;

Il vous est demandé d'attacher une attention particulière à la rédaction des mémoires. En effet, ils devront tenir compte de la manière de servir et des services effectifs dans le corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance. S'il s'avère nécessaire de départager des agents promouvables, il conviendra de donner priorité au fonctionnaire ayant la plus grande ancienneté au sein de l'administration pénitentiaire.

Les résultats de la présente campagne d'avancement seront publiés à compter du **13 août 2026**.

Pour précision, la promotion au grade de brigadier-chef pénitentiaire - filière expertise n'est soumise à aucune mobilité. Vous voudrez bien assurer à la présente note la plus large diffusion auprès des personnels de vos ressorts territoriaux.

Le bureau de la gestion des personnels reste à disposition pour toute information complémentaire.

Pour le sous-directeur des ressources  
humaines et des relations sociales,  
Par délégation,

**Jeanne KRZYZANIAK**

Adjointe à la cheffe du bureau de la gestion des personnels de  
surveillance et des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation  
MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire  
Sous-direction des ressources humaines et des relations sociales

Copie pour information :

- Bureau DAP/RH1
- Bureau DAP/RH3